

COMPÉTITION INTER-DÉPARTEMENTALE

AEROBIC

ORGANISÉE PAR LA JA ST MALO

Dimanche 01
février

10h-17h00



Salle du Naye
St Malo



Entrée : 3€ / 1€ - de 15 ans

Restauration sur place

ne pas jeter sur la voie publique



SOMMAIRE

Bienvenue	Page 03
Informations générales	Page 04
Plan d'accès	Page 05
Organisation des espaces	Page 06
Organisation technique	Page 07
Accueil des délégations	Page 08
Informations diverses	
-Restauration	Page 09
-Hébergement	Page 10
Annexes	
-Fiche nominative d'Accréditation	Page 11
-Fiche Droit à l'image	Page 12
-Fiche Compte Club Buvette	Page 13
-Fiche Commande Restauration	Page 14



BIENVENUE

Mesdames, Messieurs, chers amis de la Gymnastique Aérobic,

Le Comité Régional de Gymnastique a confié à notre association l'organisation de la Compétition Inter-Département Bretagne de Gymnastique Aérobic.

C'est avec une grande fierté que nous vous accueillerons le 1^{er} février prochain dans notre belle cité malouine.

Nul doute que les nombreux bénévoles de la Jeanne d'Arc, mobilisés et motivés, feront l'impossible pour que cette rencontre soit une parfaite réussite. Un grand MERCI à eux.

Remerciements également à la municipalité de Saint-Malo pour son soutien logistique.

Je souhaite à tous les gymnastes la bienvenue et des résultats sportifs à la hauteur de leurs ambitions.

Annick Cloarec

Présidente de la Section Gymnastique
de l'Association Jeanne d'Arc Saint-Malo



INFORMATIONS GÉNÉRALES

Organisation :

ASSOCIATION JEANNE D'ARC SAINT-MALO
Section Gymnastique
17 boulevard Gouazon
35400 SAINT-MALO

Correspondant :

Marie-Laure JOLLIVET
06 75 39 27 57
le-saint-jollivet@orange.fr



LIEU DE COMPÉTITION :

Salle de sport du Naye
Terre plein du Naye
35400 SAINT-MALO

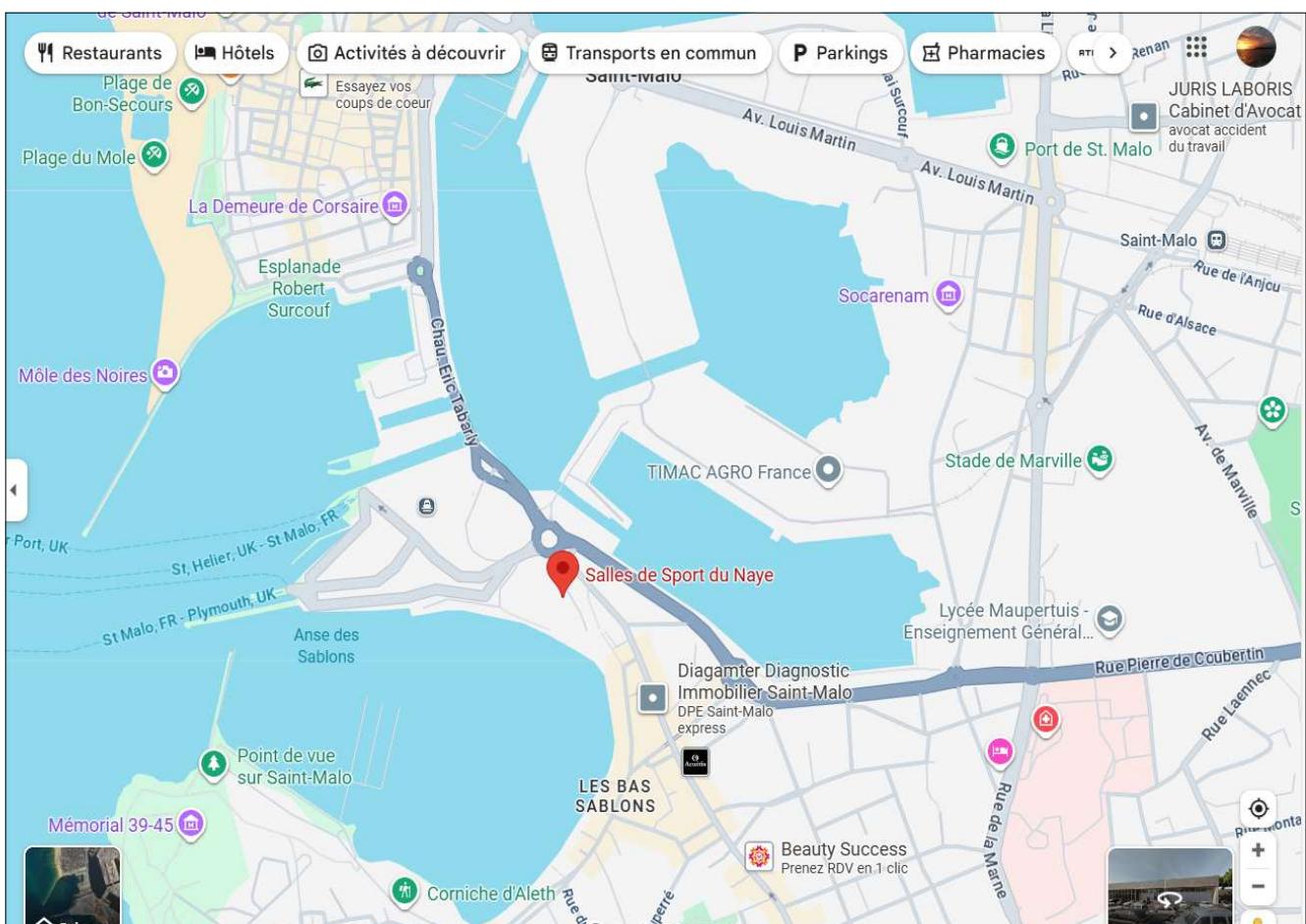
Capacité ⇒ 1050 personnes
Places assises ⇒ 450 places



STATIONNEMENT

Attention !!!
Parking peut-être Payant

PLAN D'ACCÈS

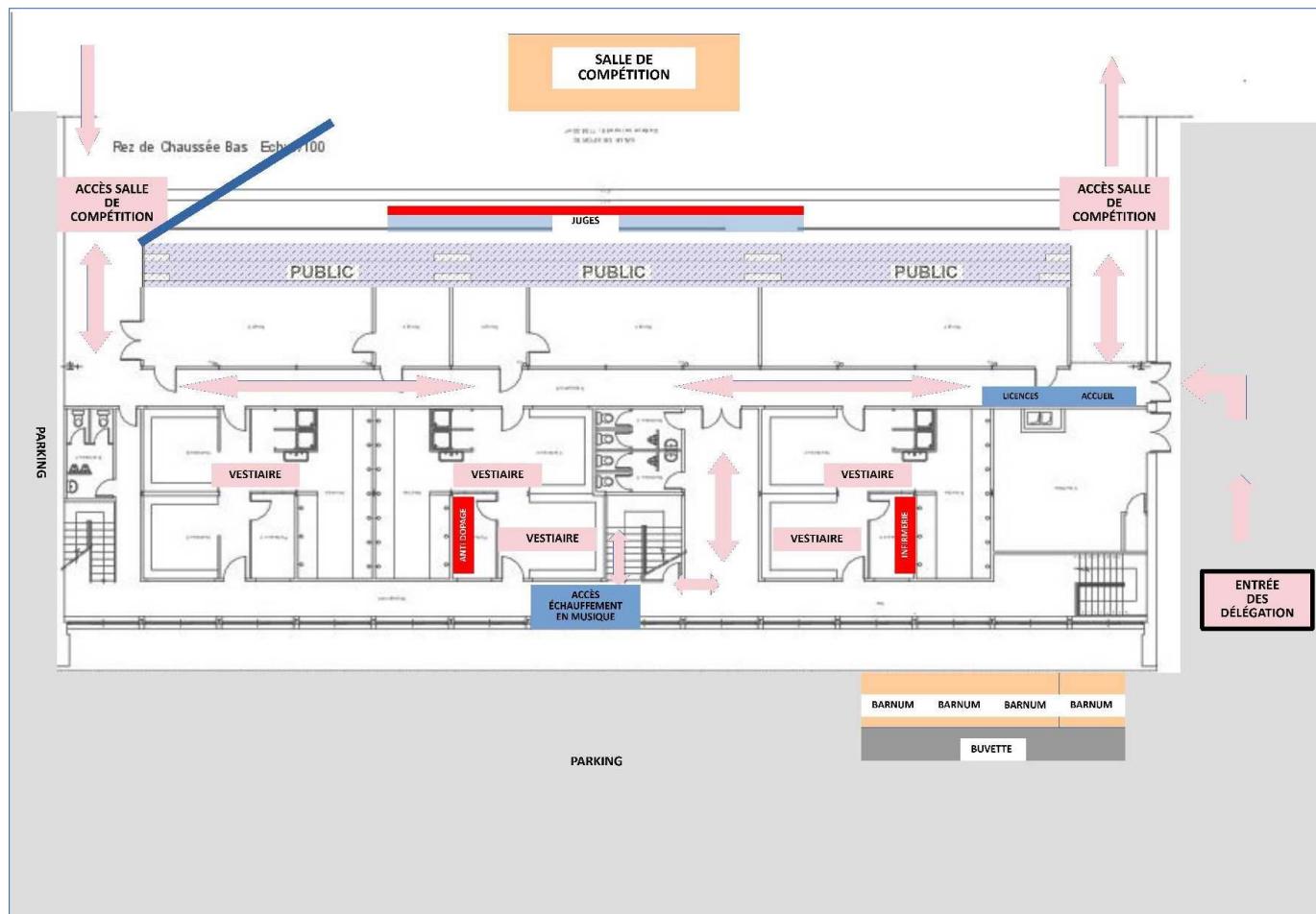
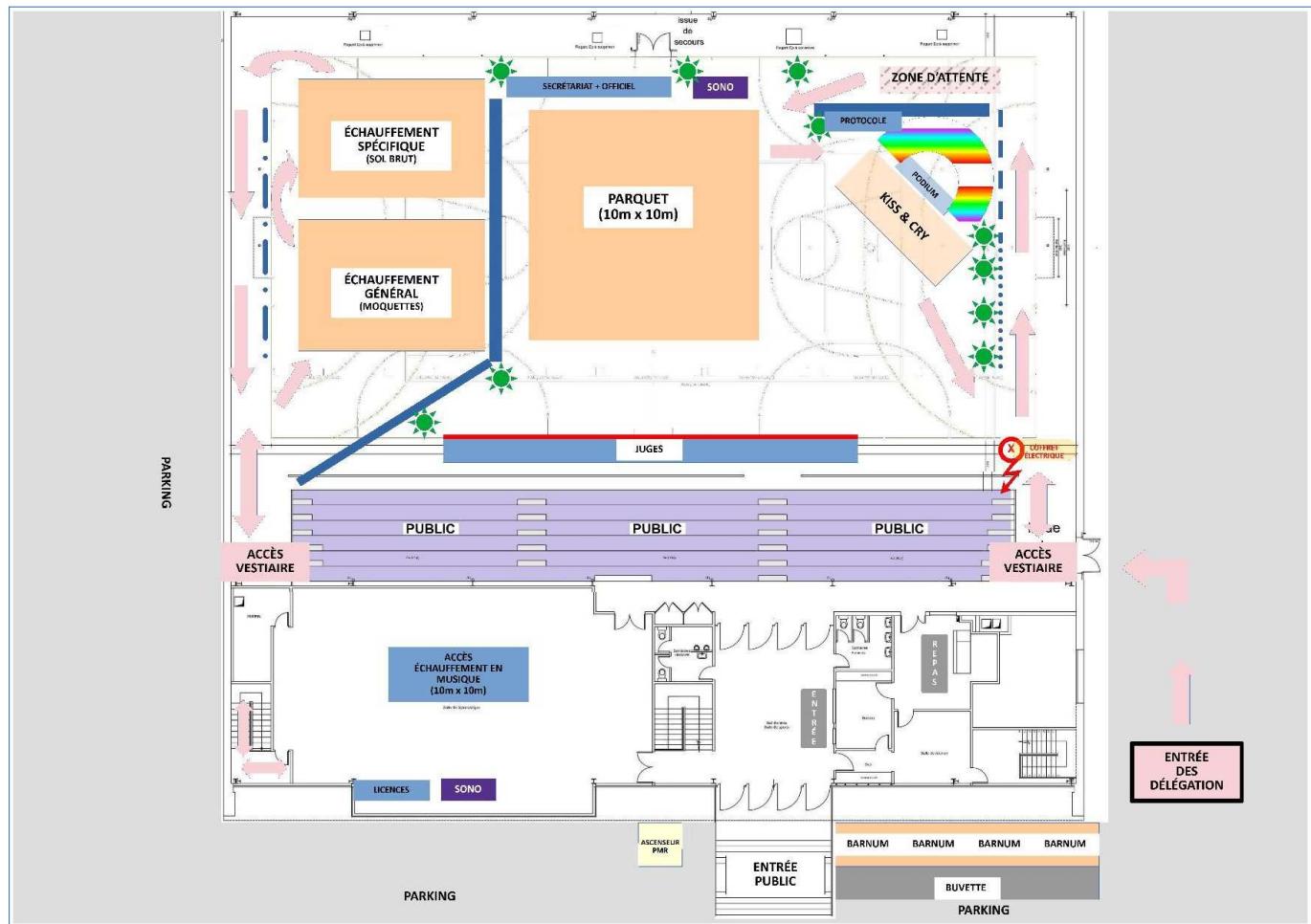


ITINÉRAIRE

- ☞ A l'entrée de Saint-Malo Rue du Général Patton
- ☞ Au rond-point René Cassin, prendre la 2ème sortie
- ☞ Continuer Rue du Général Patton/Voie de la Liberté D137 sur 150 mètres
- ☞ Au rond-point, prendre la 2ème sortie
- ☞ Continuer Rue du Général Patton/Voie de la Liberté D137 sur 1,7 kilomètres
- ☞ Au rond-point, prendre la 2ème sortie
- ☞ Continuer Rue de la Marne D137 sur 1,2 kilomètres
- ☞ Au rond-point, prendre la 3ème sortie
- ☞ Continuer rue Grèves de Châles D126 sur 550 mètres
- ☞ Au rond-point, prendre la 2ème sortie
- ☞ Continuer Quai du Val D126 sur 450 mètres
- ☞ Au rond-point, prendre la 1ère sortie
- ☞ Continuer Quai de Trichet D126 sur 120 mètres
- ☞ Au rond-point du Naye, prendre la 3ème sortie : Vous êtes arrivé.



ORGANISATION DES ESPACES



ORGANISATION TECHNIQUE

Informations :

- ⇒ Les vestiaires ne seront pas surveillés !
Le club ne pourra être tenu responsable en cas de vol ou de perte.
- ⇒ Les supports de musique sont à faire via DJGYM sur le site de la Fédération Française de Gymnastique. Merci de charger également les musiques imposées. Prévoir une Clé USB de secours au format MP3 en cas de problème.
- ⇒ Le comité se réserve le droit de procéder aux contrôles de licences (avec photo obligatoire) : en conséquence, tout gymnaste devra être en possession de celle-ci.
- ⇒ Entrée : **3€** (Adulte) / **1€** (-15 ans) / **1€** pour les licenciés FFG hors compétition sur présentation de leur licence 2025-2026.
- ⇒ Restauration sur place dès 09h30 et jusqu'à la fin de la compétition.
Possibilité de pré réserver des paniers repas.

Règles à respecter :

- L'accès aux salles d'échauffements est strictement réservé aux gymnastes et entraîneurs.
- L'accès au plateau de compétition est strictement réservé aux gymnastes, entraîneurs, juges et officiels
- Le plus grand respect sera demandé aux entraîneurs et aux gymnastes compte tenu des conditions d'échauffement qui se feront dans la même salle que le plateau de compétition, ceci afin de respecter le passage en compétition de chacun.
- Il est strictement interdit de fumer ou vapoter dans l'espace du complexe.
- La restauration et la consommation de boisson (groupe 1-2-3) sont autorisés dans les salles de compétition, d'échauffement et les gradins dans le respect des lieux (poubelles à votre disposition).



ACCUEIL DES DÉLÉGATIONS

L'accueil des clubs se fera sur le lieu de compétition le dimanche 1^{er} février 2026 à partir de 08H30.

Documents à retirer : Accréditations pour les entraîneurs, juges et dirigeants les demandes d'accréditation se font sur EngaGym.

Rappel des accréditations par délégation pour :

1 badge par juge + Membre du Comité
1 badge par entraîneur (2 max par équipes/ensembles)
1 badge par chef de délégation

Le port du badge sera obligatoire à tout moment dans la salle.
Le badge vaut uniquement pour le(s) jour(s) d'accréditation.

1€ de caution sera demandé pour assurer le retour du badge à la fin de la compétition.

Information Droit à l'image :

Lors de la Compétition Inter-Départements Bretagne ayant lieu à Saint-Malo un photographe couvrira l'évènement. Ce dernier est autorisé à prendre des photos des gymnastes participants à cet évènement uniquement dans le cadre de la compétition, et dans le respect du principe de droit à l'image (Annexe 2).

Documents à renvoyer avant le 20 janvier 2026

jagymstmalo.coryne@outlook.fr

Fiche nominative d'Accréditation (Annexe 1)

Fiche de Droit à l'image (Annexe 2)

Fiche Compte Club Buvette (Annexe 3)

Fiche Commande Restauration (Annexe 4)



INFORMATIONS DIVERSES

RESTAURATION

Un espace restauration sera à votre disposition en extérieur pendant toute la durée de la compétition.

Pour les familles et les particuliers :

Paiement direct sur place.
Possibilité de régler en CB.

Pour les clubs :

Vous aurez la possibilité d'ouvrir des "Comptes Club Buvette"

Vous trouverez la Fiche Compte Club Buvette en Annexe 2.
Merci de la transmettre avant le 20 janvier 2026.

 **Seules les personnes autorisées pourront se présenter.**

COMMANDE :

La JA GYM Saint-Malo vous propose un Panier Repas ou une Galette/Saucisse à emporter ou sur place.

Panier Repas ⇒ 7€

(Sandwich + Chips + Eau + Compote)

Galette/Saucisse ⇒ 3,50€

Commande à récupérer sur place à la buvette.

Vous trouverez la Fiche Commande Restauration en Annexe 3.
Merci de la transmettre avant le 20 janvier 2026.



**BOISSON ET NOURRITURE AUTORISÉS DANS TOUTE LA SALLE
DANS LE RESPECT DES LIEUX**

MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION

INFORMATIONS DIVERSES

HÉBERGEMENT

HÔTEL KYRIAD SAINT-MALO PLAGE***

49, chaussée du Sillon 35400 SAINT-MALO
02 99 56 09 26
⇒ Pas de parking
36 minutes à pied

HÔTEL ASCOTT***

35 rue du Chapitre 35400 SAINT-MALO
02 99 81 89 93 / 02 99 81 77 40
informations@ascotthotel.com
⇒ Pas de parking
20 minutes à pied



HÔTEL IBIS STYLE***

6-8 Quai Duval 35400 SAINT-MALO
02 30 06 02 06
H7423@accor.com
⇒ Accueil de groupe
⇒ Parking car
08 minutes à pied

HÔTEL IBIS LA MADELEINE

Avenue du Général De Gaulle Impasse de la Peuplerais 35400 SAINT-MALO
02 30 06 02 06
H0728@accor.com
⇒ Accueil de groupe
⇒ Parking car
04 Kilomètres

ANNEXES - 1

FICHE NOMINATIVE D'ACCREDITATION

NOM Club ou Association (en toutes lettres) :

Ville : -----

Mail : -----

Code FFG : -----

CHEF DE DÉLÉGATION :

Nom : ----- Prénom : -----

Téléphone : -----

Mail : -----

Code FFG : -----

ENTRAÎNEURS :

Nom / Prénom	N° Licence FFG

JUGES :

Nom / Prénom	N° Licence FFG

PHOTOGRAPHES :

Nom / Prénom	N° Licence FFG (si possible)

ANNEXES - 2

FICHE DROIT À L'IMAGE

NOM Club ou Association (en toutes lettres) :

Ville : _____

Mail : _____

Code FFG : _____

Le responsable du club certifie que les responsables légaux des sportifs participant à la compétition Inter-départementale de Bretagne de gymnastique Aérobic autorisent le Comité Départemental et Régional de Gymnastique à prendre des photos et à filmer leur(s) enfant(s) dans le cadre de la compétition précitée.

Indiquer dans le tableau ci-dessous les sportifs non - autorisés.

Nom / Prénom du Sportif	Équipe Catégorie	Signature du responsable

Le non retour de cette fiche implique l'acceptation du droit à l'image.

ANNEXES - 3

FICHE COMPTE CLUB BUVETTE

Cette fiche permet l'ouverture de votre Compte Club buvette et vous engage à régler les frais inhérents à celui-ci le jour même de la compétition.

Une pièce d'identité et un chèque de caution seront demandés lors de l'activation du compte sur place et seront rendus avant le départ lors du règlement de la note

NOM Club ou Association (en toutes lettres) :

Ville : -----

Mail : -----

Code FFG : -----

Je soussigné(e), Madame, Monsieur, Représentant du club :

Nom : ----- Prénom : -----

Téléphone : -----

représentant le club cité précédemment, demande l'ouverture d'un compte club buvette pour la Compétition Inter-Départements Bretagne de Gymnastique Aérobic à Saint-Malo le 1^{er} février 2026.
Je m'engage à régler les frais inhérents à ce compte, le jour même de la compétition.

Listing des personnes autorisées à utiliser le compte :

Nom / Prénom	Qualité (Dirigeant, Juge, Entraineur, Chef de délégation)	Valeur

Chèque de caution : 50 euros à l'ordre de : JA Saint-Malo

ANNEXES - 4

😊 FICHE COMMANDE RESTAURATION

La JA GYM Saint-Malo vous propose à emporter ou sur place :

- 1 Panier Repas Sandwich ou Salade
(1 Sandwich ou 1 Salade + 1 Sachet de Chips + 1 Eau + 1 Compote)
- 1 Galette/Saucisse
(Sauce au choix sur place)

RÉSERVEZ AVANT LE 20 JANVIER 2026

NOM Club ou Association (en toutes lettres) :

Ville : _____

Mail : _____

Code FFG : _____

Je soussigné(e), Madame, Monsieur, Représentant du club :

Nom : _____ Prénom : _____

représentant le club cité précédemment, m'engage à régler les frais inhérents à cette commande, le jour même de la compétition.

Validation de cette fiche par paiement sur place

PRODUIT	PRIX	MIDI	SOIR	TOTAL
PANIER REPAS – J/B ⇒ Sandwich Jambon/Beurre	7,00 €			
PANIER REPAS – P/M ⇒ Sandwich Poulet/Mayonnaise	7,00 €			
PANIER REPAS – VÉGÉTARIEN ⇒ Salade Taboulé Oriental	7,00 €			
GALETTE/SAUCISSE Sauce au choix	3,50 €			

NOMBRE DE PRODUIT : _____	TOTAL GÉNÉRAL : _____
----------------------------------	------------------------------

Envoyer à : jagymstmalo@coryne@outlook.fr

Signature Représentant du club